



DOSSIER

Construire
l'accompagnement
des psychologues
stagiaires

p.3-6

S P É C I A L

Psychologues



SNUipp-FSU

SNUIPP INFOS

N°123 SUPPLÉMENT | MAI-JUIN-JUILLET 2017

Nouveaux défis pour les psychologues de l'Éducation nationale



Dans cette période d'élections, les questions de justice sociale, du travail, des défis écologiques, du « *vivre ensemble* » dans le respect et la coopération, sont toujours d'actualité. L'école, en promouvant les valeurs républicaines, reste un vecteur indispensable pour lutter contre la haine de l'autre, le rejet, les discriminations, la violence qui font trop souvent irruption dans la société. C'est pourquoi l'investissement en termes de financement, de postes, de formation, doit être une priorité, de la maternelle à l'université.

Pour les psychologues de l'Éducation nationale qui ont vu le dernier quinquennat leur attribuer enfin un statut bien identifié dans l'institution, c'est maintenant la mise en place du nouveau corps qui est centrale. Comment la formation initiale va-t-elle être organisée, quels enjeux pour les psychologues qui vont devenir tuteurs de nouveaux collègues qui découvriront le métier dans l'institution scolaire, le fonctionnement en RASED, le partenariat ? Comment les procédures d'intégration et de détachement pour les psychologues en poste vont-elles se dérouler ainsi que la préparation du mouvement et des instances paritaires prochaines qui traiteront des carrières et du mouvement ?

Le parcours jusque-là n'a pas été un long fleuve tranquille. Des résistances à la reconnaissance de la place des psychologues en passant par les chausse-trappes, la vigilance et la réactivité ont été de tous les instants. L'épisode en mars du projet d'arrêté sur le cycle de travail visant à rajouter trois semaines de travail aux psychologues du 1^{er} degré en a été un exemple. Pour peser sur l'administration, il a fallu le succès de la pétition lancée par le SNUipp-FSU pour trouver une solution la moins pénalisante possible pour les collègues. Merci à toutes celles et tous ceux qui ont permis d'infléchir la position de l'administration et qui ont montré que leurs voix devaient compter.

Le SNUipp avec la FSU continue et continuera à vous informer et à mobiliser. Son efficacité dépend de l'implication et du soutien de tous.

NOUVEAU CONCOURS : LES PREMIERS RECRUTEMENTS

Nombre d'inscrits, de présents et de places au concours (240 en externe, 50 en interne)

| Concours externe | EDA EXTERNE | EDA INTERNE | EDO EXTERNE | EDO INTERNE |
|-----------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Inscrits | 1686 | 315 | 1184 | 384 |
| Présents aux épreuves | 872 | 157 | 600 | 289 |
| Nombre de places | 125 | 10 | 115 | 40 |

DROIT D'OPTION JUSQU'AU 31 MAI 2017

Les psychologues en poste ont à choisir entre une intégration ou un détachement. Ce détachement dit de « *constitution du corps* » est différent d'un détachement statutaire qui ne sera possible qu'à partir de 2018. Il est prononcé pour une durée de 5 ans, renouvelable. Chaque année, la demande d'intégration peut être faite. Si aucun choix n'a été formulé au 31 mai 2017, l'agent sera placé en position de détachement pour un an. À l'issue de cette année, le droit d'option s'exerce. Le choix doit se faire par rapport à un désir personnel soit de devenir psychologue avec le statut correspondant soit de garder une possibilité d'accéder à des fonctions de PE (enseignant, DDEAS...) ou de maintenir un attachement à son statut de départ. Le ratio de passage à la hors classe est pour l'instant supérieur dans le corps des psy-EN (7%) par rapport à celui des PE (5%, bientôt 5,5% pour accéder aux 7% en 2 ans), ce qui peut constituer un avantage dans l'intégration. ■

DROIT À LA RETRAITE POUR LES ANCIENS INSTITUTEURS

Il ne reste plus qu'un point de différence entre les deux statuts qui ne concerne que la catégorie des personnels qui ont 15 à 17 ans de services en temps qu'instituteur: l'âge d'annulation de la décote. Il passe à 67 ans avec l'intégration dans le nouveau corps alors qu'il reste à 62 ans pour les détachés. Le SNUipp-FSU continue de demander que l'âge d'annulation de la décote soit maintenu pour les anciens insti-

tuteurs, ce qui permettrait que le maximum de psychologues choisissent l'intégration en toute sérénité.

Dans la catégorie des actifs, si le nombre de trimestres requis est validé avant 62 ans, l'intégration peut être choisie sans risque car la décote ne s'applique pas. Si ce n'est pas le cas, le détachement est conseillé pour éviter une perte financière, tant que le ministère n'a pas fait évoluer les textes.

| RETRAITE | CATÉGORIE SÉDENTAIRE (PE, PSYEN) | CATÉGORIE ACTIVE (EX INSTIT) |
|-------------------------------|----------------------------------|------------------------------|
| Âge d'ouverture des droits | 62 ans | 57 ans |
| Âge d'annulation de la décote | 67 ans | 62 ans |

LES STAGIAIRES DEPS

TOUS SUR DES POSTES PSY À LA RENTRÉE ?

La note de service du 28 février demande à ce que les DASEN veillent à les affecter sur des postes psychologues. Ils participent au mouvement. Si le nombre de postes n'est pas suffisant, le SNUipp demande des créations de postes pour assurer des remplacements (congé, temps partiels, disponibilité...). ■

MOUVEMENT

MÊME RÈGLE POUR LES PERSONNELS DÉTACHÉS ET INTÉGRÉS

Le SNUipp-FSU demandait que le régime soit le plus commun possible entre intégration et détachement. La DGRH a rendu l'ensemble du mouvement accessible aux détachés. Les barèmes pour le mouvement seront élaborés après la constitution du corps.

Le SNUipp est intervenu auprès de l'administration de trois départements (05, 55, 57) qui avaient bloqué les opérations de mouvement pour les psychologues arguant du fait que le mouvement devenait académique. Or, le mouvement 2017 doit se faire comme d'habitude. Les procédures ont été relancées. ■

sommaire

- P.2: actualités
- P.3-6: dossier: construire l'accompagnement des psychologues stagiaires
- P.7: de nouveaux représentants pour un nouveau corps
- P.8: 5^e colloque psy FSU

ours

SNUIPPINFOS

Publication nationale trimestrielle du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC
CPPAP 0919 S 05288 ISSN 0183-0244

128 boulevard Blanqui, 75013 Paris
01 40 79 50 00 | snuipp@snuipp.fr

DIRECTEUR DE PUBLICATION:

Jean-Pierre Clavere

RÉDACTION: Aline Becker, Françoise Dalia, Natacha Delahaye, Natacha Panier.

CONCEPTION GRAPHIQUE & RÉALISATION:

Emmanuelle Roncin

IMPRESSION: par nos soins

PRIX DU NUMÉRO: 0,80 €



Construire l'accompagnement des psychologues stagiaires



C'est une toute nouvelle formation qui attend les futurs psychologues de l'EN. À la rentrée prochaine, les lauréats de la première session du concours qui a eu lieu entre mai et juin 2017, seront en formation alternée. Une organisation qui nécessitera une bonne articulation entre les différents temps et lieux de formation ainsi qu'une place nouvelle à donner aux psychologues en poste chargés du tutorat des stagiaires.

L'Éducation nationale vient tout juste de régulariser la place des psychologues en son sein, en particulier pour le 1^{er} degré, après des décennies de revendications que le SNUipp-FSU n'a cessé de porter. La formation des psychologues se trouve maintenant à la pointe de l'innovation. En effet, c'est une 6^e année de formation, rémunérée comme fonctionnaire stagiaire, qui est instituée par le décret du 2 février 2017, quand ailleurs les psychologues exercent après l'obtention du master. Alors que la mise en responsabilité directement en poste dès la réussite au concours était au départ envisagée par le ministère, le SNUipp avec la FSU ont porté la nécessité de la formation, le refus de voir supprimer les centres de formation DEPS et DECOP avec leur potentiel de formateurs et l'expérience acquise en formation initiale et continue. Les retours d'expérience des contractuels et des « *faisant fonction* » confirmaient ce besoin de formation tant sur les contenus que sur la posture professionnelle.

LES TROIS TEMPS DE LA FORMATION

Pendant un an, les psychologues stagiaires évolueront entre trois lieux de formation : le centre de formation des psy-EN, l'ESPE et le terrain, auprès d'un psychologue en

poste. Les stagiaires bénéficieront d'une année pour se familiariser avec le fonctionnement de l'école, préparer leur prise de fonction et se projeter dans toutes les dimensions du travail du psychologue à l'école : « *La formation sera tripartite* » rappelle Martine Alcorta, directrice actuelle du centre DEPS de Bordeaux qui pointe les délais très courts entre la parution des textes et la future rentrée (lire p6). Un enjeu important pour les centres de formation existants qui vont voir leur nombre de stagiaires doubler avec les deux spécialités.

LE TUTEUR, ACTEUR DE LA FORMATION

Reste encore un certain nombre de points à stabiliser d'autant que tous les textes sur la formation ne sont encore parus et que le tutorat reste à définir. Il est pourtant un élément clé dans l'articulation des différents temps et lieux de formation. Le rôle du tuteur de stage ne se limite pas à accueillir le stagiaire sur le terrain mais contribue pleinement à la construction de l'identité professionnelle par des activités d'aide, de conseil, d'étayage permettant une réflexivité sur la pratique (lire p5). C'est une nouvelle mission pour les psychologues en poste qui revêt une grande importance pour l'avenir du métier.

— Articuler les différents temps de formation

Les lauréats du concours de psychologues de la spécialité « *éducation, développement et apprentissage* » seront stagiaires à la rentrée prochaine. Contrairement aux psychologues des écoles recrutés jusqu'à maintenant parmi les enseignants, ces stagiaires n'auront pour la plupart que peu ou pas d'expérience du fonctionnement de l'école ou des pratiques pédagogiques. Affectés dans l'un des centres de formation des psychologues de l'EN, ils auront un an pour se former aux spécificités du métier de psychologues au sein des écoles et du travail en RASED.

UNE FORMATION EN TROIS TEMPS

Cette formation devra alterner des périodes de mise en situation professionnelle accompagnée, au sein d'un RASED et des temps de formation dans le centre de formation et au sein des ESPE. Une année dense dont les conte-



nus doivent être clairement explicités et tenir compte de toutes les dimensions du métier dans sa complexité. Le référentiel de connaissances et de compétences publié le 3 mai dernier constitue le cadre de référence pour élaborer les contenus de formation, que ce soit le

RÉFÉRENTIEL DE CONNAISSANCES ET DE COMPÉTENCES DES PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Ce référentiel est l'outil de référence qui cadre la construction et le développement de la professionnalité des psychologues. Publié au BO du 30 avril 2017, il est accompagné d'une circulaire mission qui définit le cadre de travail des psychologues du premier et du second degré et les activités à effectuer. Organisé en connaissances, savoirs et compétences, le référentiel liste neuf compétences communes aux deux spécialités et six compétences spécifiques à la spécialité EDA. Tout en rappelant les objectifs communs aux métiers de l'éducation, il permet de définir les spécificités du métier de psychologue de l'EN et de décliner les compétences qui s'acquièrent tout au long de la carrière.

trunc commun de formation aux deux spécialités du premier et du second degré ou les contenus spécifiques liés au fonctionnement de l'école et aux problématiques propre au développement et à l'apprentissage des élèves du primaire.

DÉFINIR LES CONTENUS DE FORMATION

À l'heure où ces lignes sont écrites, le cadrage de la formation n'est pas en-

pour les psychologues du premier degré, la construction des apprentissages premiers, l'entrée dans le langage et la culture de l'écrit, la psychopédagogie des apprentissages ou encore l'élaboration des projets d'aide spécialisée. Cette formation sur le cœur du métier, prise en charge par les centres de formation devra être complétée par un temps de formation dans les ESPE sur la connaissance des politiques scolaires et éducatives comme celle des différents dispositifs d'aides.

DES ÉQUIPES PLURI-CATÉGORIELLES DE FORMATEURS

Articuler ces temps de formation en intégrant la mise en situation professionnelle comme élément constitutif de la formation nécessite de s'appuyer sur des équipes pluri-catégorielles de formateurs qu'ils soient dans les centres de formation, les UFR de psychologie, les ESPE ou tuteurs sur le terrain. Cela implique des temps de rencontre et d'échange entre ces formateurs afin de permettre par exemple d'intégrer la dimension de recherche au cours du stage en problématisant des questions relevant d'une pratique courante ou d'un problème clinique rencontré. Partir de cultures professionnelles variées pour arriver à concevoir une entité de formation commune est bien le défi à relever pour cette nouvelle formation.

core connu. Il devra définir les temps de formation commune aux deux spécialités sur des domaines tels que l'éthique et la déontologie, les choix d'outils et l'analyse des pratiques mais aussi les temps de formation spécifique à chaque spécialité ciblant notamment

LE TUTEUR : UN RÔLE IMPORTANT DANS LA FORMATION

L'accompagnement est une modalité actuellement privilégiée dans la formation d'adultes mais de quelles activités s'agit-il : aider, conseiller, étayer, évaluer, guider, piloter ? Quelle est la part du tuteur-accompagnant dans la formation ?

Le panel des activités dans le cadre d'une pratique accompagnée est vaste : observations, mises en situation, entretiens... Le tuteur participe à une coopération réflexive dans le but d'aider le stagiaire à construire le sens de ses actions. Entre la logique de prescription (ce qu'on me demande de faire) et celle de la mise en œuvre (ce que je pense utile de faire, ce que ça me demande pour le faire, mes valeurs et références...), c'est à dire entre le prescrit et le réel du travail, stagiaire et tuteur nouent le contrat de formation.

LES DILEMMES ET LES ENJEUX DU TUTORAT

Pour le tuteur-accompagnant, les dilemmes professionnels voire les tensions se jouent entre la transmission

du métier et la réflexion sur le métier. Montrer de « bonnes pratiques » dans une démarche prescriptive ou inviter le stagiaire à développer sa propre réflexivité et créativité ? Il s'agit aussi de confronter des critères de qualité du travail pour mieux identifier des problèmes de travail et imaginer collectivement des solutions à expérimenter. Du côté du stagiaire psychologue, la construction de la posture professionnelle dans l'institution s'inscrit dans une démarche systémique, avec une mise en regard des postures, des dynamiques cognitives et relationnelles, des enjeux psychiques dans la classe, mais aussi dans la famille et dans le lien famille-école. L'environnement n'est pas un décor ou un contexte d'application, il est un élément déterminant dans le processus de construction de

compétences, dans l'ancrage de la réalité professionnelle. Les travaux de recherche sur l'alternance et l'accompagnement de stagiaires précisent que l'interaction entre le tuteur et le stagiaire doit asseoir une véritable « clinique qui consiste à donner une priorité à l'investigation des situations dans leur spécificité et leur globalité » (A. Qribi, 2009).

UNE COMPLÉMENTARITÉ À CRÉER

Le prolongement du travail avec le tuteur et l'articulation avec la formation théorique peut passer par des dispositifs tels que l'analyse réflexive de pratiques professionnelles, les ateliers d'observation clinique etc. qui permettent de développer distanciation et professionnalité. Et pour que la dynamique formative s'installe de manière globale, il faut un véritable partenariat entre le centre de formation, l'ESPE et le lieu de stage, impliquant pleinement les tuteurs.

Les revendications du SNUipp-FSU

La formation ne doit pas être de la responsabilité des universités sans cadrage national et précis, assurant une équité sur le territoire. Le SNUipp avec la FSU demande la publication rapide d'un arrêté fixant les volumes horaires, les contenus, et les modalités d'évaluation de la formation ainsi qu'une convention pour les tuteurs garantissant notamment les remboursements de frais pour tous leurs déplacements dans le cadre de la formation.

Il porte aussi comme exigence :

- un temps de décharge pour les tuteurs
- de la formation de formateurs
- une articulation formation initiale-formation continue
- un financement pérenne et suffisant des centres de formation (secrétariat...)

UNE INDEMNITÉ DE TUTORAT À LA HAUTEUR DE LA MISSION

Le ministère avait annoncé une indemnité de tutorat à 1200€ pour la diminuer à 700€ juste avant la parution des textes réglementaires, au prétexte que le stagiaire ne serait pas en responsabilité sur le poste mais seulement en pratique accompagnée. Le SNUipp-FSU est immédiatement intervenu pour exiger le respect des engagements du ministère. Le syndicat a rappelé que l'encadrement des stagiaires nécessitera une implication supplémentaire des tuteurs avec la participation à la coordination entre trois lieux de formation et le fait que le tuteur est responsable du travail du stagiaire (écrits psychologiques...). C'est finalement bien 1250 € qui seront versés aux psychologues qui accueilleront un psychologue stagiaire.



entretien avec

MARTINE ALCORTA, maitresse de conférence au Laboratoire de psychologie de l'Université de Bordeaux

«Mettre en place une coopération entre l'université, l'Espé et le rectorat pour bâtir la nouvelle formation.»

Le centre de formation de Bordeaux doit accueillir à la rentrée prochaine les nouveaux psychologues stagiaires des deux spécialités. comment s'y prépare-t-il ?

La formation prendra un nouveau tournant, car elle s'adressera à des stagiaires diplômés d'un master 2. La formation théorique étant achevée, il nous incombera désormais de faire vivre ces savoirs théoriques à l'expérience du terrain. L'analyse réflexive des pratiques professionnelles alliée à la mobilisation contextualisée des connaissances théoriques sera le point central de notre formation. Le centre ne formait jusque-là que des psychologues du premier degré, nous nous sommes donc entouré d'universitaires et professionnels spécialisés dans les questions de l'adolescence et de l'orientation. Avec les savoir-faire que nous avons construits et expérimentés au centre de formation des psychologues scolaires depuis quelques années et l'expertise des professionnels du second degré, nous allons bâtir une formation qui respectera

à la fois des temps communs aux deux spécialités mais également des contenus spécifiques pour chacune d'entre elles. Nous n'oublions pas non plus que la formation sera tripartite et nous collaborons étroitement avec nos collègues de l'ESPE pour créer également une formation qui contri-

buera à tisser des liens entre les futurs enseignants et futurs psychologues de l'Éducation nationale. Une rencontre entre les trois entités, Université, ESPE et rectorat a déjà permis la mise en place d'une coopération qui sera précieuse tant sur le plan pédagogique qu'administratif.

Comment se construit l'articulation entre les 3 temps de formation : ESPE, centre de formation et terrain de stage ?

Nous envisageons des temps de formation qui se répartiront en deux types de semaines, des semaines entièrement consacrées au terrain et des semaines mixtes avec une moitié du temps sur le terrain et l'autre moitié en formation au centre ou à l'ESPE. De ce

fait, le terrain ne sera jamais vacant durant une semaine entière. Cette alternance permet de développer l'analyse réflexive de la pratique par un accompagnement à la prise de distance envers ce que les stagiaires vivent professionnellement sur le terrain. Elle se pratique en petits groupes et elle permet également de

partager collectivement ses ressentis et analyses de diverses situations vécues. C'est aussi l'occasion pour les animateurs d'amener les stagiaires à faire des liens entre théorie et pratique. Nous envisageons également de former les stagiaires à l'analyse de pratiques étant donné qu'ils seront

aussi en charge dans leurs missions du soutien aux enseignants.

Quelle place pour les tuteurs dans la formation, quelles liaisons avec le centre de formation ?

Nous ne savons pas sur quels critères les tuteurs seront choisis. Il est bien évident cependant que nous créerons les liens nécessaires entre le Centre de formation, l'ESPE et les tuteurs. Nous envisageons au minimum deux rencontres dans l'année.

Nous sommes en lien avec le rectorat qui devra nous communiquer la liste des tuteurs. Nous réfléchissons à des modalités de rencontres et de liaisons entre certains intervenants de la formation et tuteurs tout au long de l'année.

Quelles sont les difficultés rencontrées et les besoins pour élaborer cette nouvelle formation ?

Les difficultés sont surtout liées à la mise en place dans des délais très courts entre la parution des décrets et la rentrée. Mais nous comprenons tout à fait que cette réforme importante à nos yeux rencontre la première année des difficultés dans la temporalité de la mise en œuvre. La bonne synergie qui existe entre les trois partenaires sur le site de Bordeaux est toutefois un élément qui permet de pallier au mieux à ces difficultés. Mais nous sommes conscients que l'organisation définitive ne pourra pas se faire avant la fin Juillet quand nous aurons les derniers éléments en notre possession, notamment les profils des candidates et candidats que nous accueillerons.

.....
**L'ANALYSE RÉFLEXIVE
 DES PRATIQUES
 PROFESSIONNELLES
 ALLIÉE À LA
 MOBILISATION
 CONTEXTUALISÉE
 DES CONNAISSANCES
 THÉORIQUES SERA
 LE POINT CENTRAL DE
 NOTRE FORMATION.**

Élections professionnelles

De nouveaux représentants pour un nouveau corps

La constitution du nouveau corps des psychologues de l'Éducation nationale s'accompagne de la création de nouvelles instances de représentations nationales et académiques :

- les commissions techniques (CT) où se décident les ouvertures et les implantations de postes,
- les commissions administratives paritaires (CAP) qui traitent de la gestion des personnels (avancement, temps partiel, mouvement...)

Ces instances paritaires sont composées pour moitié de représentants de l'administration et de représentants des personnels élus lors des élections professionnelles.

Actuellement, les psychologues du premier degré sont représentés dans les CAP du corps des PE, au niveau départemental et national. Dès la rentrée prochaine, la gestion des postes et des personnels psychologues du premier degré, comme pour le second degré, sera académique



et non plus départementale. Des élections professionnelles seront organisées avant décembre 2017 pour élire les représentants des psychologues de l'EN dans les CAP et les CT. Tous les personnels relevant du corps des Psy-EN (titulaires, vacataires, détachés et intégrés, stagiaires...) seront appelés à voter.

Il sera important de prendre part à ces élections car il en va de la représentativité de la profession, pour la défense de ses personnels. Le SNUipp avec la FSU présentera des candidats dans toutes les académies et mènera campagne pour la réussite de ces élections.

PPCR

Des changements aussi pour les psy-EN

Le déroulement de carrière des psychologues de l'Éducation nationale est identique à celui des PE et certifiés et bénéficiera des mêmes mesures de revalorisation à partir de septembre 2017 : déroulement d'une carrière sur 2 grades (classe normale et hors classe), création d'un troisième grade mais accessible à seulement 10 % du corps reconnu comme « méritants ». Dans le même temps, les grilles indiciaires sont revalorisées.

Les psychologues qui auront choisi le détachement, verront leur carrière se dérouler dans les deux corps (corps d'accueil et corps d'origine) et le plus avantageux s'appliquera.

Évaluation des psychologues

Faire évoluer la chaîne hiérarchique

L'évaluation des psychologues de l'EN se déroulera lors des trois rendez-vous de carrière au 6^e, 8^e et 9^e échelon, prévus dans le cadre des nouvelles modalités d'évaluation des personnels de l'Éducation. Mais la double évaluation administrative et pédagogique, prévue par la réforme, ne peut être assurée par les seuls IEN de circonscription, l'évaluation des gestes professionnels ne pouvant être assurée que par un supérieur hiérarchique issu du même corps. Si l'IEN de circonscription peut réaliser la partie administrative de l'évaluation, il est nécessaire de définir le niveau dit « expert ». Le SNUipp avec la FSU demandent l'ouverture d'un groupe de travail sur la chaîne hiérarchique. Le syndicat demande la création d'un corps d'inspecteur pédagogique à l'échelon rectoral, comme dans le second degré et une évolution des missions des IEN-IO (majoritairement issus du corps de COPsy) avec la création d'une spécialité correspondant aux psychologues du 1^{er} degré pour donner une réelle légitimité institutionnelle à la chaîne hiérarchique. Le SNUipp-FSU s'opposera à toute mission hiérarchique et d'encadrement confiée à un psychologue de terrain.

OBLIGATIONS DE SERVICE

Après avoir tenté d'imposer trois semaines de travail supplémentaires aux psychologues du premier degré, le ministère est finalement revenu sur cette proposition. Mais il aura fallu les interventions du SNUipp-FSU et la pétition qu'il a lancé sur le temps de travail des psychologues et qui a recueilli plus de 2700 signatures pour que le ministère recule sur son projet. Un nouveau texte sur le temps de travail des psychologues a été soumis aux organisations syndicales. Il indique que les psychologues ont un temps de travail hebdomadaire de 24 heures et une 37^e semaine, fractionnable hors du temps des vacances a été finalement proposée par le ministère, incluant les journées de pré-rentrée.



2746
signataires

L'efficacité d'un dispositif RASED en mathématiques

Une recherche universitaire sur la résolution de problèmes additifs conclut à un effet positif du dispositif RASED et du contrat didactique proposé : 13 séquences de 45 mn pour des regroupements d'élèves en difficulté d'apprentissage (CE2) conduites par le maître E dont la posture d'étayage était la médiation (agir sur le rapport au savoir) et l'accompagnement (dissiper les malentendus à l'origine d'inégalités d'apprentissage). Le dispositif péda-

gogique était conçu pour développer la pensée en articulant trois leviers : favoriser la « dévolution » (double responsabilité mathématique à prendre : compréhension du problème pour soi et aide à fournir aux camarades qui auront à résoudre le problème dans la classe), soutenir la formulation, étayer l'activité cognitive par des représentations sémiotiques adaptées. L'évaluation conclut à un effet positif statistiquement significatif : progrès

pour les élèves les plus faibles avec un temps nécessaire pour déconstruire les manières de faire inadaptées. Pour les autres élèves, c'est le niveau d'activité qui explique les effets différentiels : l'engagement dans l'activité mathématique (résolution, justification, réflexion et discussion) qui dépend de l'histoire scolaire et disciplinaire, familiale et personnelle de chaque enfant. ■

Liraud F. et Roditi E. (2016), « Enseigner les mathématiques en RASED : effets différentiels d'un dispositif d'aide », Recherches en didactiques, 22, 65-81

5^E COLLOQUE PSY FSU 22 ET 23 JUIN À PARIS

« Penser le développement psychique en lien avec les questions sociales », tel est le thème qui sera mis en débat lors du 5^e colloque de la FSU, réunissant les psychologues de la Fonction publique. Chômage de masse, précarisation, migrations, bouleversement des repères dans les structures familiales engendrent souffrances, insécurité mais aussi de nouvelles demandes. Ces évolutions s'accompagnent de la mise œuvre de politiques et de modes de gouvernance faisant appel à « l'empathie » et à la « bienveillance », des concepts qui traversent la pratique clinique des psychologues.

Ces transformations interrogent fortement le rôle des psychologues, leurs pratiques et leurs postures professionnelles. Elles incitent à réfléchir aux démarches collectives qu'il faut inventer pour dépasser les dilemmes de métiers et les contradictions dans lesquels ils sont pris. Avec les interventions de Virginie Althaus, Marie Cousein, Katia Kostulski, Dominique Lhuillier, Roman Petrouchine et Serge Tisseron.

■ **Colloque gratuit, inscription auprès des sections départementales du SNUipp-FSU dans la limite des places disponibles.**

Des personnels indispensables

Le SNUipp-FSU est intervenu au ministère, le 10 mars dernier, sur la situation des personnels exerçant les missions d'AVS pour demander que la réglementation qui régit le droit de ces personnels soit appliquée quel que soit le département où ils exercent.

Ils sont plus de 70 000 accompagnants à exercer sur une mission AVS auprès des élèves en situation de handicap. Ils sont devenus incontournables dans une école qui tend à devenir inclusive, contribuant à l'autonomie de l'élève dans toutes ses activités et dans tous les temps de la vie scolaire. Pourtant leur situation reste précaire. Les accompagnants sont encore majoritairement recrutés sur des contrats aidés (CUI-CAE) même si depuis 2014, ils peuvent être recrutés en CDD (statut d'AESH) et accéder à un CDI au bout de 6 ans. Cette précarité conduit parfois au non-respect des horaires et du temps de travail prévus et ne permet pas à ces personnels de se professionnaliser. Pour le SNUipp-FSU, il y a urgence à créer un réel cadre d'emploi statutaire et la mise en place d'une formation professionnelle garantie pour tous les personnels exerçant sur ces postes.

SE SYNDIQUER ?

UNE VRAIE BONNE IDÉE.

POUR SON MÉTIER • POUR SOI-MÊME • POUR LES ÉLÈVES.



SE SYNDIQUER, C'EST

Utile



<https://adherer.snuipp.fr>

66% de la cotisation sont remboursés sous forme de crédit d'impôt.